

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 23/014/2007 – ÉFAI

13 avril 2007

Informations complémentaires sur l'AU 196/05 (MDE 23/010/2005)

Craintes d'exécution imminente

ARABIE SAOUDITE

Mme S

Condamnée à mort pour le meurtre d'un homme qui avait apparemment tenté d'exercer un chantage sur elle, Mme S, surnommée « *la fille de Khamis Mushayt* », a été pardonnée par la famille de la victime.

Cette décision a été prise à la suite de l'intervention du roi Abdallah bin Abdul Aziz al Saoud et du prince Sultan Bin Abdul Aziz al Saoud, le prince héritier. La jeune femme devrait être libérée dans la semaine.

Dans les affaires de meurtre, en Arabie saoudite, la Charia (loi islamique) prévoit la possibilité, pour les proches de la victime, de pardonner le ou la coupable avec ou sans indemnité (principe du *qisas* ou « réparation »), auquel cas la peine de mort est commuée.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*